

Document approuvé
Le 31 janvier 2014

PLU d'OLLOIX

2.5 Rapport des annexes sanitaires



A T E L I E R
D'ARCHITECTURE
& D'URBANISME
BAUTIER-RANOUX
SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE SIRET 335 175 139 00021
32 RUE AMADEO
63000 CLERMONT-FERRAND
téléphone 04 73 37 99 25
télécopie 04 73 37 18 27
hautier-ranoux-arch@wanadoo.fr

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Gestionnaire

La gestion de production et de la distribution d'eau potable sont assurées en régie communale.

Ressource en eau / captages

La commune d'Olloix est alimentée à partir de sources captées au lieu-dit « le Regardet » situés sous le col de la Croix Morand sur le territoire de Murol à 1 200 m d'altitude et communes avec St-Nectaire et Grandeyrolles.

Aux termes d'un arrêté préfectoral en date du 5 mai 1954, la commune de St Nectaire s'engage à distribuer à la commune d'Olloix un débit constant fixé à 2 litres/seconde soit 170 m³ par jour. En contrepartie, la commune participe aux travaux d'investissement et d'exploitation des captages et du réseau.

Les périmètres de protections de captages ont été mis en place en 1996.

Stockage et distribution d'eau

Une conduite d'alimentation de Ø 80 en fonte grise assure l'alimentation du village d'Olloix à partir d'un répartiteur situé au village des Arnats sur la commune de St Nectaire, à la côte 910 m environ.

Cette conduite permet d'alimenter un réservoir de 200 m³ (dont 120 m³ pour l'incendie) construit sur le flanc ouest du Puy d'Ozenne à Olloix, équipé d'un déversoir qui rejette les eaux excédentaires vers la Monne.

L'eau potable est ensuite distribuée gravitairement par un réseau assez ancien (1954-57), qui suit les voiries départementales et la voie desservant la Charreyrade. Ce réseau se prolonge en direction du lotissement du Loup sur la route de Chaynat et vers le village de Grandchamp puis vers le hameau de Chazoux, situé sur la commune de Montaigut-le-Blanc (SIVOM D'Issoire). Un compteur est placé en sortie de village de GrandChamps.

La capacité du réservoir représente 2,5 jours de stockage en période moyenne de consommation (2004). Elle a été estimée fragile en période d'été en terme de réserve incendie.

Traitement

L'eau est ozonée en amont à Freydefond (Commune de St Nectaire) puis chlorée au niveau du réservoir d'Olloix.

La qualité bactériologique de l'eau est conforme aux normes en vigueur.

Consommation d'eau

En 2006, on compte 204 abonnés, dont 182 soumis à la taxe d'assainissement. Les autres sont des exploitants agricoles, la Maison de la Monne et le hameau de Chazoux, hors commune.

La consommation totale s'élevait à 21 269 m³ (soit 58 m³/j), dont 13 917 m³ soumis à la taxe d'assainissement (38 m³/j).

La consommation par habitant soumis à la taxe est donc de **90 l/hab./jour**.

(La consommation totale rapportée au nombre d'habitants, de 257 l/hab/jour.)

La moyenne nationale est de 110 litres. La consommation des habitants d'Olloix est donc inférieure à la moyenne si l'on ne prend pas en compte les consommations agricoles, très importantes.

La consommation d'eau a baissé ces dernières années.

En effet, en 2002, on comptait 213 abonnés et la consommation facturée s'élevait à : 26 600 m³ dont 4 293 m³ de vente au SIVOM d'Issoire, soit 22 307 m³.

9 consommateurs utilisaient plus de 500 m³/an, soit un total de 12 300 m³.

Hors ces consommateurs, la dotation hydrique était de 170 l/habitant/jour.

L'étude diagnostic du réseau AEP a montré une consommation excessive dissimulant certainement des pertes d'eau.

Etat des réseaux et dysfonctionnements

Le réseau interne à Olloix est en bon état. Il a été refait à neuf dans toutes les rues à l'exception de la rue du Puy d'Ozenne.

Il est plutôt surdimensionné pour les périodes normales afin d'assurer un débit correct pour la défense incendie.

Il n'y a plus de branchements en plomb, la plupart des conduites internes à la commune ont été renouvelées.

En revanche, la conduite entre les Arnats et le réservoir d'Olloix est en mauvais état et devra être remplacée. Elle a plus de 50 ans. Elle ne présente pas de fuite pour le moment.

Travaux récents :

Des travaux de protection du captage ont été réalisés en 1996 auxquels la Commune a participé à hauteur de 8 %. D'autres travaux d'amélioration de répartiteur et de mise en place d'un dispositif de traitement de l'eau par rayons ultraviolets ont été réalisés en 1999.

Sur le réseau communal, un bouclage en fort diamètre a été réalisé entre le carrefour du Fond d'Olloix et la partie du réseau déjà rénové sur la route de Grandchamp.

Travaux en projet

Un deuxième réservoir sera construit à côté du réservoir existant en communication, il est destiné à sécuriser l'alimentation en eau en période d'étiage et d'assurer la sécurité incendie.

Une négociation avec les Communes situées en amont (St-Nectaire et le Vernet-Ste-Marguerite) a été engagée dès 2012 pour étudier l'optimisation du réseau d'alimentation et augmenter éventuellement le débit réservé à Olloix.

Quelques canalisations sont à remplacer.

Un traitement de reminéralisation de l'eau devra être assuré en amont et conjointement avec les communes de St Nectaire et Grandeyrolles.

Tarif de l'eau en 2009:

- Abonnement : 23 €
- Prix au m3 :
 - <100 m3 1 €/m3
 - >100 m3 0,50 €/m3
 - >500 m3 0,30 €/m3

L'ASSAINISSEMENT :

La commune d'Olloix dispose aujourd'hui de 3 réseaux et 3 stations d'épuration, chacune correspondant à une entité urbaine :

1. le bourg,
2. le lotissement du Loup,
3. Grandchamp et le secteur de la Fontaine.

La Commune gère son assainissement en régie.

Depuis plusieurs années, elle adhère au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, qui a mis en place un contrat de lac et de rivières. Ce contrat a intégré l'assainissement et la qualité de l'eau. Prorogé jusqu'en 2015, il prévoit un programme d'amélioration des stations de traitement.

Le bourg :

La quasi totalité des habitations du bourg est raccordée à un réseau majoritairement unitaire.

La station du bourg a été créée en 1998, avec un système de filtre à sable.

Les effluents sont rejetés en amont du ruisseau de la Gore.

Elle est calibrée pour 250 Equivalents Habitants, bien que le décanteur digesteur soit calibré pour 400 EH.

En 2007, l'étude SAFEGE a calculé qu'elle traitait un volume correspondant à 256 EH. Elle est donc en état de saturation et présente des dysfonctionnements.

Le filtre a été endommagé par l'excès d'eaux pluviales et doit être refait. Par ailleurs, il doit aussi être agrandi. L'extension de la station nécessite des acquisitions foncières.

Depuis ce diagnostic, la Commune a fait réaliser, en 2009-10, des travaux pour dissocier les eaux pluviales dans la rue Sous les Jardins, qui comptait une large part d'eaux parasites (fossés, sources, ruisseau) ceci afin d'alléger la masse d'eau traitée en station. La part d'eaux parasites a ainsi été diminuée de 45%.

Une seconde tranche de travaux, en aval, place de la Charreyrade permettra de baisser de 90% les eaux parasites entrantes au réseau. Ces travaux sont programmés pour 2014.

Par ailleurs, la Commune vient de programmer la réfection et l'extension de la station d'épuration du bourg avec un système de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical. ; La capacité de cette future unité de dépollution des eaux usées a été évaluée, au stade de l'étude de faisabilité à 350 Equivalents Habitants. Cette opération est inscrite dans le programme du Contrat de rivière du SMVVA pour l'année 2015.

Le lotissement du Loup:

Le réseau du lotissement est séparatif mais certaines habitations y rejettent leurs eaux pluviales.

La station du lotissement est calibrée pour 50 eq/habitants ; Avec une population raccordée de 80 EH, sa capacité maximale est atteinte aujourd'hui ;

Elle est conçue pour ne traiter que les eaux usées (filtre à sable). L'étude diagnostic de 2007 constatait qu'elle ne fonctionnait plus – les drains ayant été retirés. Des travaux de réhabilitation devront donc être engagés.

Les effluents rejoignent le bassin versant de la Couze, par le ruisseau de Bournat.

Grandchamp :

Le réseau du village est principalement séparatif.

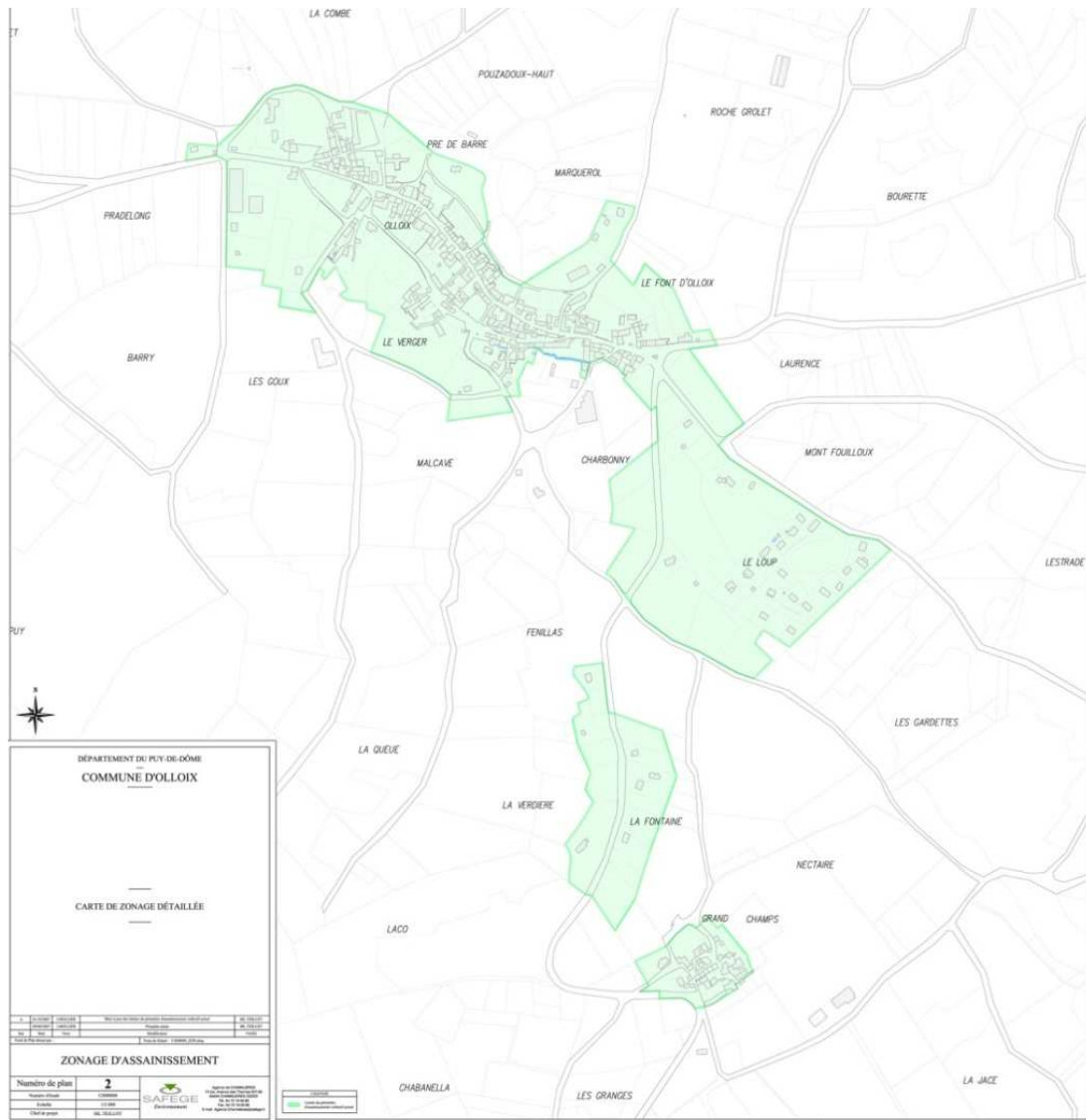
La station de Grandchamp collecte le village et une grande partie du secteur de la Fontaine.

Sa capacité maximale (50EH) est proche de la saturation, avec 60 EH traités.

Elle est identique à celle du lotissement. Le filtre à sable a néanmoins été remplacé par un filtre à pouzzolane. Malgré cela, la qualité de rejet n'a pas été jugée satisfaisante lors de l'étude diagnostic de SAFEGE. La Commune étudie la mise en place d'un autre système. Il lui faudra probablement procéder à des acquisitions foncières.

Les effluents sont rejetés dans un affluent de la Bournat

Le schéma général d'assainissement a été approuvé en juin 1996. Il a été étudié sur la base du POS alors en vigueur.



En vert, la zone où le raccordement au collecteur est obligatoire

La commune a créé un SPANC intercommunal pour contrôler les dispositifs d'assainissement individuels. Ils sont au nombre de 6 sur la commune.

LES DECHETS :

La Commune fait partie du SICTOM des Couzes qui gère la collecte et le traitement des déchets de plusieurs EPCI et communes indépendantes du sud-ouest du département.

La fréquence de ramassage des ordures ménagères est de 1 fois par semaine en hiver (Jeudi) et deux fois par semaine en été.

Destination : Centre d'Enfouissement Technique de St-Diery
Le SICTOM gère deux déchetteries à Besse et Montaigut-le-Blanc.

Tri sélectif : Points propres en apports volontaires, collectés par un prestataire privé (Echallier en 2009) : papier, carton, verre, plastique, huiles usagées et piles.
Pose des problèmes de dépôts d'encombrants

Une collecte de déchets verts en porte à porte est organisée par la mairie le mardi matin d'avril à novembre, financée sur le budget de la commune.

Le rapport annuel du SICTOM des Couzes fait état d'une production moyenne de déchets de 545 kg/hab en 2009, en baisse par rapport à 2008 sur l'ensemble de son territoire. 203 kg sont valorisés, soit 37,26% en 2009.

Une ancienne décharge se trouve à la sortie des gorges, en arrivant sur le plateau par St-Saturnin. Elle a été transformée par la commune en « zone de dépôts d'impropres ». Elle a été fermée par l'Etat dans les années 90. Aujourd'hui clôturée, elle est encore utilisée par les olloisiens pour les matériaux inertes, avec l'accord et sous contrôle de la Mairie : pierres, tuiles, déblais de terrassements.